

Sujet : [INTERNET] Commission d'enquête publique Extension ZA Bièvre Dauphine 3 ; Contribution de l'association La Fabrique Citoeyne BE.
De : mouillac sylvain <sylvain_mouillac@yahoo.fr>
Date : 22/02/2023 21:44
Pour : "pabd3@cc-bievre-est.fr" <pabd3@cc-bievre-est.fr>
Copie à : Bureau La Fabrique Citoeyne BE <cercle-strategique-lfcbe@framalistes.org>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint la contribution de l'association La Fabrique Citoeyne Bièvre Est concernant l'enquête citée en objet.

Nous passerons à la permanence d'Apprieu demain le 23 février à 15h pour vous l'exposer.

Merci de me confirmer la bonne réception de ce mail.

Bien Cordialement

Pour la Fabrique

Sylvain Mouillac

— Pièces jointes : —

ZAC BD3 REPONSE LFCBE.pdf

6,3 Mo

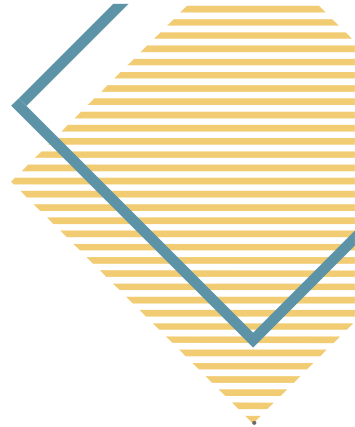
EXTENSION BIEVRE DAUPHINE 3



"Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge" - Winston Churchill



Par souci d'économie, évitez d'imprimer ce document.
Il est préférable de le diffuser en communiquant le lien de téléchargement plutôt que le fichier pdf lui-même.
Cela limite l'encombrement des serveurs informatiques, très gourmands en énergie.



- Présentation succincte de La Fabrique Citoyenne BE
- Présentation succincte du projet Bièvre Dauphine 3
- Justifications données au projet par la CCBE
- Les avis des autorités consultées
- Les incidences négatives du projet par la MRAE
- Notre courrier d'avril 2021
- Notre avis général sur le projet
- Nos commentaires sur le projet
- Nos préconisations
- Nos propositions alternatives



À propos de

La FABRIQUE CITOYENNE

BIEVRE-EST



100 Adhérents
10 Cercles
thématiques
2020 Création

Son objet :

Consciente de la nécessité d'une rupture écologique, sociale et démocratique, la Fabrique Citoyenne - Bièvre-Est ambitionne de participer localement à la transition écologique par des actions communes afin que nous puissions vivre dans un environnement plus résilient, durable et solidaire, où chacun peut prendre part à la décision collective.

Son cap :

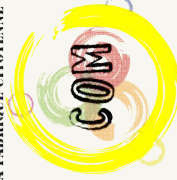
La Fabrique a pour objectif de s'organiser face aux dérèglements climatiques et leurs conséquences ainsi que face à la dégradation de notre milieu de vie. Elle donne à chacun le moyen de s'impliquer individuellement et collectivement dans la recherche de modèle de vie plus vertueux.



<https://www.la-fabrique-citoyenne-bievre-est.fr/> et <https://www.facebook.com/LaFabriqueCitoyenneBE>

✉ lafabriquecitoyenne.bievreest@gmail.com

LA FABRIQUE CITOYENNE LA FABRIQUE CITOYENNE LA FABRIQUE CITOYENNE LA FABRIQUE CITOYENNE LA FABRIQUE CITOYENNE LA FABRIQUE CITOYENNE LA FABRIQUE CITOYENNE LA FABRIQUE CITOYENNE LA FABRIQUE CITOYENNE



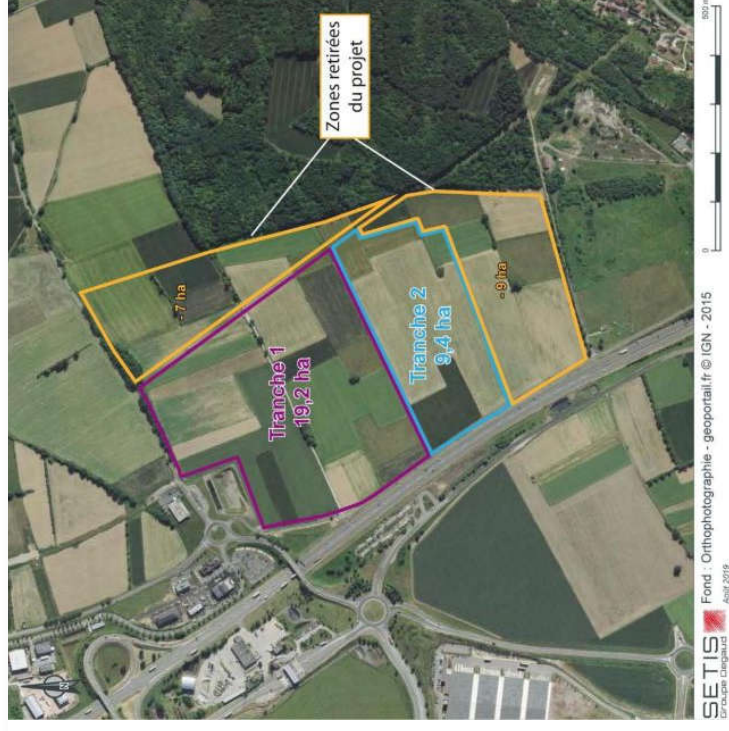
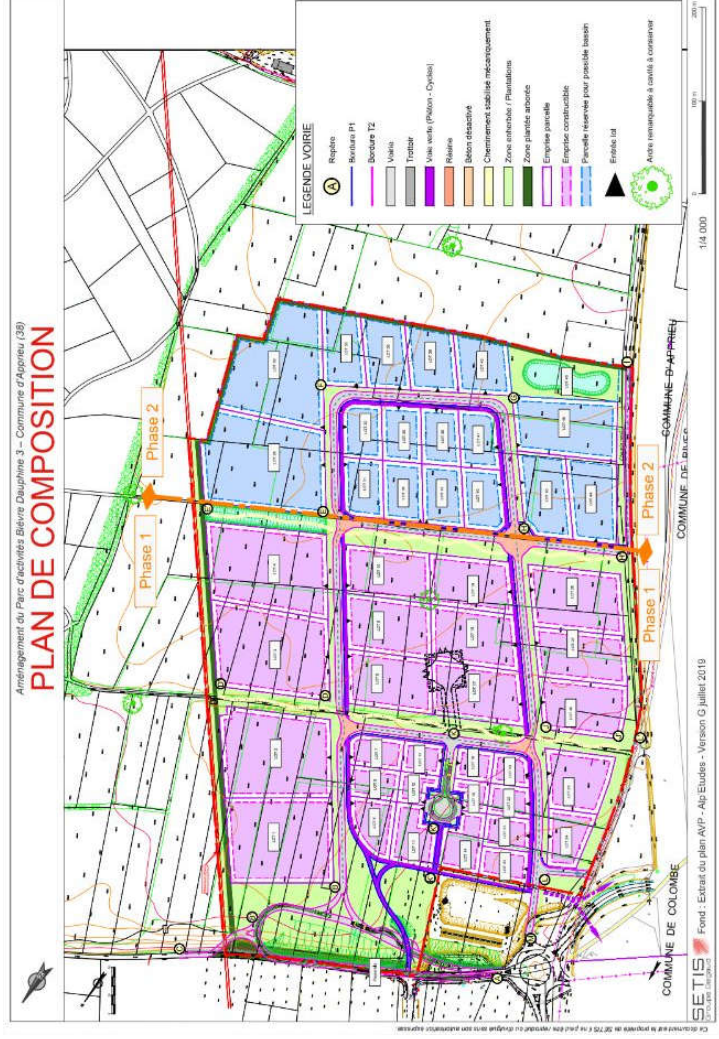


LE PROJET



L'aménagement du Parc d'activités Bièvre Dauphine 3, porté par la Communauté de commune de Bièvre Est, consiste à aménager un nouveau parc d'activités industrielles et tertiaires dans le prolongement de l'espace industriel et commercial existant.

L'opération s'étend sur une superficie de ~~28,6 ha~~ **19 ha environ**





LE PROJET



- L'implantation d'une station multi-énergies : BioGNV, électrique (borne de recharge rapide et ultra-rapide) et hydrogène en entrée du Parc d'activités Bièvre Dauphine 3 à proximité immédiate du diffuseur n°9 de l'A48 à mi-chemin entre les grandes agglomérations Lyon, Grenoble, Chambéry. Ce projet est porté par Bièvre Est en collaboration avec le Pays Voironnais et Bièvre Isère Communauté, avec l'appui financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

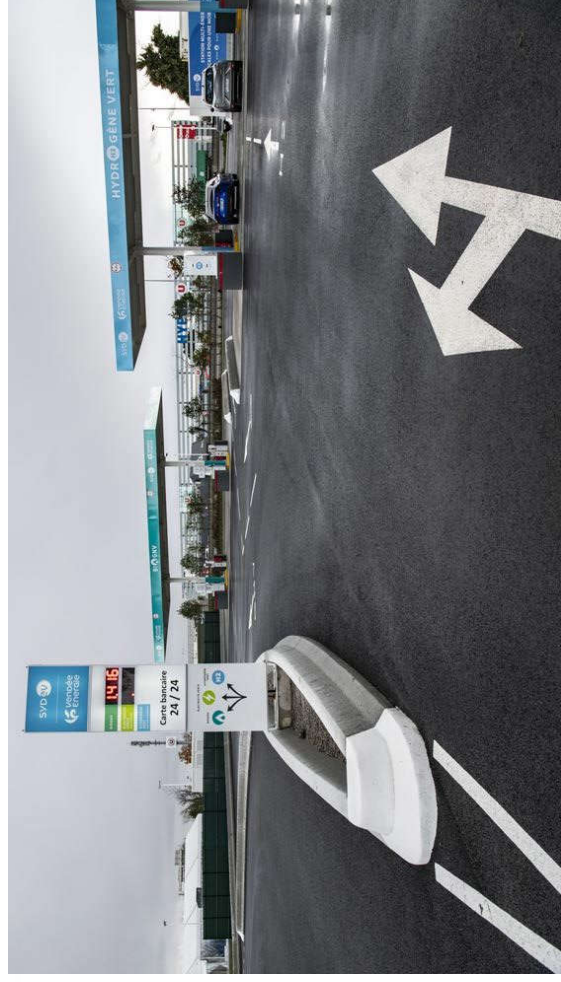


Illustration d'une station multi-énergie à La Roche-Sur-Yon:
Electricité de source renouvelable, BioGNV, Hydrogène vert @Sydev-P, Baudry



Justifications données au projet

| 2 JUSTIFICATION DU PROJET BIÈVRE DAUPHINE 3

A l'échelle de Bièvre Est, la volonté politique est de développer les zones activités dans chacun des bassins de vie afin de répondre à une demande locale des PME-PMI avec des lots de 1000 à 4000 m² et par ailleurs de développer l'espace économique Bièvre Dauphine à vocation industrielle et tertiaire, considéré comme fer de lance du développement économique du territoire afin :

- de créer de l'emploi,
- de réduire le nombre d'actifs quittant le territoire pour travailler,
- de développer le service aux entreprises et aux citoyens afin d'ancrer la consommation au niveau local,
- de participer à la réduction des gaz à effet de serre.

A travers le projet d'extension de la troisième tranche du parc d'activités Bièvre Dauphine, Bièvre Est souhaite plus particulièrement :

- créer une offre de foncier adaptée à l'évolution des attentes des entreprises et de la collectivité (optimisation du foncier, qualité d'aménagement...),
- créer du lien entre l'extension et l'existant,
- créer du lien avec Bièvre Dauphine Ouest sur Rives,
- maintenir la fluidité du trafic,
- travailler différemment la façade autoroutière,
- aller plus loin dans le qualitatif : espaces verts, énergies renouvelables...
- développer une offre de mobilité décarbonée (mode doux).

Justifications données au projet

La définition du projet d'aménagement du Parc d'activités Bièvre Dauphine 3 s'est articulée autour :

- de la mise en évidence de l'ensemble des enjeux environnementaux ;
- de la définition de niveaux d'ambition sur les thématiques à enjeux ;
- de la définition des ouvrages hydrauliques permettant de garantir la faisabilité réglementaire du projet ;
- de l'adaptation de la programmation et de sa temporalité de réalisation aux besoins prioritaires et aux documents de programmation (PLUi).

Le processus d'échanges itératifs a permis de partager et d'approfondir les orientations et les solutions d'aménagement envisagées sur des thématiques à enjeux spécifiques tout au long des études d'élaboration du projet :

- Les associations de protection de la nature ont été associées, afin de cibler et partager les sensibilités de la biodiversité locale, puis de valider les solutions compensatoires proposées.
- Un accompagnement a été assuré par les Services de l'État tout au long de la définition du projet (Police de l'eau /Dreal biodiversité).
- Des échanges avec le Pays Voironnais ont eu lieu dans l'objectif de réaliser des aménagements concertés et cohérents sur l'espace économique de Bièvre Dauphine qui se développe de part et d'autre de l'autoroute A48, sur les territoires du Pays voironnais et de Bièvre Est.
- La SAFER et la Chambre d'Agriculture de l'Isère ont été étroitement associés à la démarche dans le cadre de deux études d'impacts agricoles avec la recherche de solution de compensation environnementales individuelle et collective.

Cette concertation a entraîné une évolution significative du projet, notamment par la réduction de son périmètre de 7 ha à l'est et 9 ha au sud-est (voir carte ci-après).

PROJET - Les Avis des autorités consultées

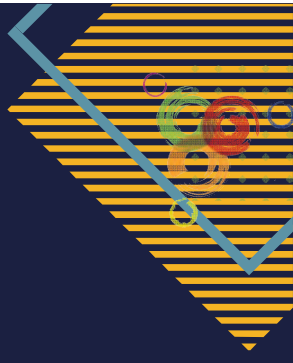
CSRPN: Avis Favorable sous conditions
Apprieu: Avis favorable à l'unanimité avec observations et préconisations
Colombe: Avis favorable à l'unanimité
CAPV: pour 50, contre 3
MRAE: Liste de Recommandations sans formulation d'avis.

Le projet porte sur l'implantation d'une nouvelle zone industrielle dans la plaine de Bièvre, sur la commune d'Apprieu en Isère. Il a été étudié lors de la commission espèces protégées du 16 septembre 2021.

Un certain nombre de questions soulevées n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes. Les Raisons Impératives d'Intérêt Public Majeur présentées ne nous paraissent pas très convaincantes. Elles se limitent en effet au respect des cadres en place au niveau de l'urbanisme, et à des arguments économiques qui mériteraient d'être rediscutés dans le contexte environnemental actuel. Les documents d'urbanisme et les choix de nouvelles constructions devront être actualisés compte tenu de la loi Climat et Résilience, publiée au JO le 24 août 2021, qui prévoit un principe de zéro artificialisation nette en 2050. Ce dossier nous apparaît comme fondé sur des arguments du passé, dans un contexte en pleine évolution.

Le dossier présenté comporte le dossier de création de la Zac, incluant une étude d'impact. La démarche d'évaluation environnementale aborde de manière très partielle des sujets majeurs comme la consommation d'espaces naturels et agricoles, l'artificialisation des sols et le changement climatique. Elle ne prend pas en compte la trajectoire fixée par la stratégie nationale bas carbone en termes de neutralité carbone à l'horizon 2050 et l'objectif de zéro artificialisation nette fixé par la loi climat et résilience de 2021 au même horizon.

Par ailleurs, la partie relative à la justification des choix retenus et à l'analyse des alternatives nécessite d'être complétée, de même que l'analyse du cumul des incidences du projet avec d'autres projets existants ou approuvés. Les mesures ERC proposées notamment pour la biodiversité sont encore incomplètes voire imprécises et nécessitent des compléments à ce stade. Quant au dispositif de suivi, il est actuellement très lacunaire et il conviendra de l'approfondir. Le projet de Zac est à un stade précoce, le programme précis des constructions et la nature des activités ayant vocation à s'installer sur le site n'étant pas encore connus. Cependant plusieurs éléments manquant, repris dans l'avis détaillé, doivent d'ores et déjà être apportés dès ce stade faute de quoi l'appréciation des impacts environnementaux et des mesures ERC serait incomplète. Par ailleurs, une fois ces compléments apportés à l'étude d'impact dans le cadre de la création de la Zac, il conviendra d'actualiser l'étude d'impact à l'occasion des demandes d'autorisation ultérieures, notamment la partie consacrée aux incidences et aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation au gré de l'avancement du projet, notamment en cas d'évolutions du projet n'ayant pu être appréciées à ce stade. La prise en compte des recommandations de l'Autorité environnementale émises dans le présent avis sera à mettre en évidence lors de l'actualisation de l'étude d'impact.

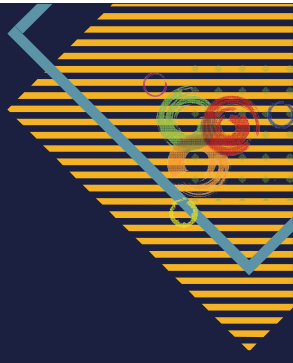


PROJET - Les incidences négatives à regarder

Thème	Diagnostic et sensibilité	Incidences du projet	Mesures
Milieu physique			
Eaux souterraines	<p>Nappe profonde 15 à 27 m présente dans les alluvions. Bon état quantitatif mais état qualitatif mauvais (pollution d'origine agricole). Eaux souterraine très vulnérables aux pollutions de surface.</p> <p>Absence de sensibilité en aval, aucun captage AEP ni périmètre de protection présent dans la zone d'étude ou à son aval.</p>	Absence d'évolution	<p>Augmentation de l'imperméabilisation des sols avec 12.05ha imperméabilisés.</p> <p>Préservation des capacités de recharge de la nappe en raison de l'infiltration retenue pour la gestion pluviale.</p> <p>Faibles émissions de pollution chronique, absence de pollution saisonnière notable, augmentation du risque de pollution accidentelle par rapport à la situation actuelle.</p> <p>→ Incidence négative sur le risque de pollution de la ressource souterraine</p> <p>→ Incidence neutre sur la recharge de la nappe</p>
Climat	<p>Climat de type continental à influence montagnarde.</p> <p>Pluies peu fréquentes et généralement de faible intensité, secteur exposés aux phénomènes orageux.</p> <p>Bon ensoleillement local.</p> <p>Peu de sensibilité à la surchauffe estivale en lien avec l'occupation des sols agricole actuelle.</p> <p>Secteur bien ventilé.</p>	Absence d'évolution	<p>L'aménagement n'a pas d'effet climatique à moyenne portée notable.</p> <p>Augmentation de la minéralisation des sols au profit des espaces paysagers et de pleine terre avec contribuant à limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain.</p> <p>Projet participant à l'augmentation des émissions de polluants et de gaz à effet de serre à travers l'augmentation de la demande en énergie supplémentaire et surtout des déplacements en véhicules particuliers et PL.</p> <p>→ Incidence négative</p>
Occupation du sol	<p>L'aménagement concerne un espace de 18,2 ha situé en limite sud du parc d'activités Bièvre Dauphine. L'occupation du sol est presque exclusivement consacrée à l'agriculture.</p> <p>Le PLUi Bièvre-Est classe le secteur en zone à urbaniser pour l'extension du parc d'activité Bièvre Dauphine.</p>	Aucune évolution par rapport à l'existant.	<p>Le projet d'aménagement implique la perte de 18,2 ha de terres cultivées.</p> <p>L'aménagement permet d'étendre le parc d'activités Bièvre Dauphine dans sa partie Sud, le PLUi prend en compte le projet d'aménagement.</p> <p>Des mesures de compensation individuelle et collective sont prévues au travers de deux études menées par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.</p> <p>→ Incidence négative</p>

PROJET - Les incidences négatives à regarder

<p>Déplacements</p>	<p>Le périmètre du projet n'étant pas urbanisé, il ne génère actuellement pas de déplacements autres qu'agricole.</p>	<p>Aucune évolution par rapport à l'existant</p>	<p>Compte tenu de l'augmentation du nombre d'emplois prévue, le nombre de déplacements générés par le projet a été estimé à 2 025 déplacements motorisés / jour. → Incidence négative</p>
<p>Fonctionnalités du site</p>	<p>Le site n'est pas inclus dans un réservoir de biodiversité. Il ne comporte pas de corridor d'importance régionale. La zone est considérée comme un espace agricole perméable qui appartient à la plaine agricole qui fait un lien fonctionnel entre la vallée de la Fure et les collines du Blanchet. Mais elle est par ailleurs insérée proche d'un espace artificialisé autour de l'autoroute, qui restreint les fonctionnalités écologiques locales.</p>	<p>Le site restera favorable aux déplacements de la faune.</p>	<p>Les déplacements de la faune seront modifiés → Incidence négative</p>
<p>Textures et structures paysagères</p>	<p>Le secteur étudié prend place dans un contexte paysager homogène, appartenant à une seule unité paysagère : la plaine agricole de Bièvre. Cette unité est caractérisée par un relief très plat et dont les principaux éléments structurants sont les champs, les axes routiers, la végétation ligneuse et les constructions.</p>	<p>Pas d'évolution</p>	<p>L'ambiance générale au sud du pont qui traverse l'autoroute sera modifiée avec la disparition progressive des composantes agricoles du paysage, remplacées par un paysage urbain comparable à celui présent sur le reste du parc d'activités. → Incidence négative</p>



Courrier de La Fabrique avril 2021



Communauté de communes
de Bièvre-Est
38690 COLOMBE



A l'attention de Madame CLAISSE

Objet : Contribution de la Fabrique Citoyenne de Bièvre-Est (LFCBE) au registre de concertation

Madame,

La **Fabrique Citoyenne Bièvre-Est** association nouvellement créée (octobre 2020) sur la commune d'Apprieu composée d'une cinquantaine d'adhérents, ambitionne de participer localement à la transition écologique par des actions locales et concrètes. Parmi ces actions nous avons créé un marché de producteurs locaux et un jardin partagé.

Nous avons également un **Cercle Biodiversité** qui a en charge de faire la synthèse des connaissances disponibles sur l'état de la faune sur le territoire et sur ses déplacements. Il a pour vocation de se rapprocher des organismes adéquats pour participer à l'élaboration de propositions qui permettront une meilleure préservation de notre faune.

Nous souhaitons apporter notre contribution au registre de concertation sur le projet d'extension de la ZAC et de l'aménagement du parc d'activités de Bièvre-Dauphine 3. Nous avons bien conscience de l'intérêt économique d'un tel projet et des emplois locaux qui en découlent. Mais compte-tenu de la crise climatique que nous traversons et de la crise sanitaire qui en découle nous ne pouvons plus raisonner uniquement sur le plan économique. Nous devons tenir compte de trois principes :

- soutenir l'emploi de nos agriculteurs et sauvegarder l'espace agricole afin d'assurer notre autonomie alimentaire et les circuits courts d'alimentation.
- protéger les sols qui stockent le carbone et limiter leur imperméabilisation en limitant leur bétonisation.
- limiter les transports qui émettent des émissions de CO2 et donc participent au réchauffement climatique.

Le projet de ZAC ne prend pas en compte ces principes avec l'emprise de 19 ha sur des terres agricoles, l'augmentation du trafic routier de marchandises, la création d'emplois loin des habitations et l'étalement urbain avec des bâtiments sans étage entourés de parkings.

Un certains nombres de mesures pourraient améliorer la conception de cette nouvelle urbanisation :

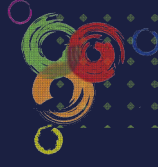
- densifier les ZAC existantes, construire des bâtiments à étages avec toiture végétalisée ou équipée de panneaux photovoltaïques et des parkings communs
- inciter à la mutualisation des activités et le partage des locaux (ex: co-working, quais de déchargement, etc...)
- favoriser les transports doux
- protéger la biodiversité avec des espaces verts communs avec des haies, des arbres fruitiers et le maintien des corridors biologiques
- diminuer la bétonisation et la bitumisation des sols

C'est en respectant ces mesures que l'impact de la nouvelle ZAC sur la biodiversité et la qualité de vie humaine sera minimisé.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce dossier en espérant que vous tiendrez compte de nos remarques. Veuillez agréer, Madame, nos sincères salutations.

Pour le Cercle Biodiversité de la Fabrique Citoyenne Bièvre-Est

Frédéric COLIN



Notre avis sur le projet

Certes, le projet permettra de développer davantage l'économie du territoire, apportera de l'activité, des emplois, et des revenus pour les communes. Les zones d'activités alentour (Voiron, Renage) sont déjà bien bétonnées et l'accès autoroutier d'Apprieu appelle au développement. Cependant, il nous semble que ce projet reprend le même schéma observé depuis des décennies **d'expansion à tout prix sans vision ni analyse d'anticipation des besoins du territoire, sans préparation des infrastructures pour l'accueillir et sans prise de conscience réelle des défis d'aujourd'hui de préservation des sols, de résilience, et de changement**

climatique. C'est 600 000 km² de terrains naturels qui ont disparus en 10 ans, soit un département comme le Nord. A partir de quel seuil décidons nous de faire autrement? La Zéro Artificialisation Net arrive et nous nous réjouissons qu'elle contraigne progressivement le gain économique sur le coût environnemental. **Nous ne sommes pas opposés à un projet de relocalisation industrielle et artisanal, ni à la création des 485 emplois annoncés.** On en a besoin pour de multiples raisons et dans ce cadre, ne serait-ce que pour lutter contre les émissions importées. S'il s'agissait de relocaliser par exemple du textile en référence à l'histoire de notre territoire, avec des emplois et produits de qualité, locaux, durables, alors très bien. **Mais nous n'avons pas vu de contraintes ou de cahier des charges sur les entreprises qui vont venir s'installer. Rien ne garantit que ces emplois seront créés. Rien ne garantit qu'il seront locaux.**

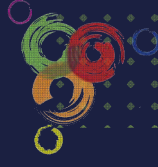
Par contre, on sait qu'il y aura **12 hectares artificialisés, des véhicules (2000 environ annoncés)** et donc de la **pollution en plus.** Avec la station multi-énergie, il va y avoir **des camions (180 environ)** en plus qui vont fonctionner aussi au fossile.

Changements d'occupation entre 2006 et 2015

Surfaces échangées(1)
millier d'hectares



Graphique 1 - Site Internet du gouvernement



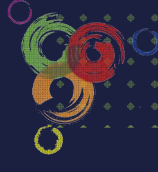
Notre avis sur le projet

Globalement, il y a une prise en compte de l'environnement dans le projet mais avec un niveau qui est critiqué par nous mais aussi par les autorités techniques et environnementales consultées (CSRPN et MRAE). Nous sentons à travers ce minima qu'il s'agit avant tout de répondre à des contraintes plutôt qu'à des convictions. Nous ne voyons pas d'analyse du projet dans le cadre d'une vision économique prospective globale, résiliente et durable. Nous pensons qu'une analyse systémique devrait donner le cadre dans lequel il faut désormais réfléchir et préconiser des orientations pour l'avenir du territoire.

Pour autant, ceci n'est pas forcément figé et nous en avons pour preuve l'élan actuel sur le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) actuellement développé par la CCBE et auquel nous sommes associés. Ce projet y permettra t'il une application pratique ou est ce qu'on va avoir comme on le voit trop souvent un décalage entre les volontés affichées et la réalité du terrain?

Serait il possible de rendre ce projet exemplaire, d'en faire une vitrine pour le territoire? Serait il possible que d'un champ en monoculture standard, il puisse y avoir un projet de véritable relocalisation de nos besoins essentiels, mettant en avant les circuits courts, davantage de biodiversité avec une végétation abondante, des toit, des murs végétalisés, des parking perméables, un véritable plan mode doux, une sobriété réelle avec des bâtiments faiblement déperditifs, sans rejets et à énergie positive?

Comme vous le verrez dans les points qui suivent, nous pensons que nous sommes actuellement loin de tout cela. Nous croyons que faire mieux est non seulement possible mais indispensable.



Nos commentaires sur le projet

Mise à jour des analyses:

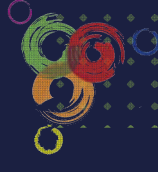
- Dans les divers documents, il est souvent préconisé par la MRAE et par le CSRPN de mettre à jour les analyses qui sont à l'origine des choix qui sont faits. Nous partageons ce point tant le contexte économique et climatique a été modifié ces dernières années.

Modèle de développement:

- Nous pensons que les réponses économiques nécessaires aujourd'hui reposent sur un modèle basé sur les circuits courts et l'économie circulaire, durable, sobre en énergie. Le projet tel qu'il est décrit aujourd'hui nous paraît suivre au contraire un modèle « standard » qui ne correspond plus ni aux nécessités ni aux attentes des citoyens.

Attractivité et dynamisme du territoire:

- Nous n'avons pas vu d'état des lieux des besoins du territoire actuels et à venir, et donc pas de vision de l'activité économique souhaitée sur le territoire de la CCBE. Nous n'avons donc pas d'éléments factuels, ni d'analyse pour justifier que ce projet, tel qu'il est défini, répond aux besoins (et nous mettons un "s", car les besoins ne sont pas seulement de l'activité économique) et à l'attractivité du territoire.
- Nous n'avons pas vu de cahier des charges ou de contraintes sur les acteurs qui vont venir s'installer sur cette zone. Leur sera-t-il demandé un dossier PDE et RSE incluant une réflexion et un engagement sur l'économie circulaire ? C'est pourtant essentiel pour savoir si cette zone va être utile au territoire ou simplement une opportunité économique pour laquelle on souhaite être proche de l'autoroute.



Nos commentaires sur le projet

Emploi:

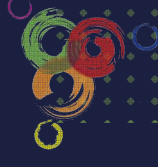
- Il n'y a pas d'indication sur les éléments sources qui permettent d'aboutir aux chiffres sur la création d'emplois.
- Les emplois de service et de petite production ne sont pas forcément des emplois à haute valeur ajoutée et donc bien rémunérés.
- Le prix des locations à Apprieu est très cher et il y a peu d'offres. L'accession à la propriété est devenue difficile vu les prix sur le secteur.
- Nous ne croyons pas que plus de 10% des emplois créés seront logés localement. Nous nous posons donc la question de la pertinence de l'objectif annoncé de la création d'emploi local et surtout de la diminution des émissions dues à la diminution des déplacements.
- On ne relocalise pas forcément l'industrie si les acteurs qui s'installent font la conception, la recherche ou l'assemblage de produits fabriqués loin d'ici. De même, on ne favorise pas l'environnement si les acteurs qui s'installent ont des activités qui induisent des émissions de CO2 importantes. Il y a une réelle relocalisation et un bénéfice pour l'environnement si les acteurs qui s'installent ont des activités de production qui correspondent aujourd'hui à des émissions importées. Nous ne voyons aucune réflexion ou contrainte sur les futures activités de Bièvre Dauphine 3

Station Multi-Energie:

- Il n'y a pas à notre connaissance de description précise du projet de station multi-énergie, de son utilité, de sa future utilisation, de son périmètre, de sa dangerosité, des mesures de sécurisation.

Sobriété énergétique:

- La RE 2020 n'impose rien aujourd'hui, car il manque des arrêtés relatifs aux bâtiments commerciaux et industriels. Il serait intéressant de préciser les objectifs de consommation et de production d'énergie. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra y avoir une réelle sobriété des bâtiments.



Nos commentaires sur le projet

Artificialisation et compensation:

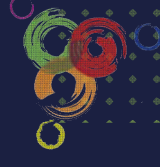
- Environ 12 ha sur 19 vont être artificialisés ce qui est une perte net de terre agricole et perméable. Il n'y a pas de vraie compensation pour nous au sens de rendre à la nature une ancienne friche bétonnée ou polluée. Les terrains identifiés pour la compensation sont déjà des terrains non artificialisés.
- La limitation de l'artificialisation des sols (ZAN) n'est pas claire.
(Une limite en pourcentage de l'artificialisation des sols soit industrielle soit tertiaire serait nécessaire (indiqué inexistante p 466 du dossier d'évaluation environnementale).
- Nous nous posons des questions sur l'impossibilité annoncée de profiter des friches ou d'optimiser les zones Bièvre Dauphine 1 et 2.

3.3 PLU

Le projet se trouve dans la zone AUz, correspondant à l'extension du parc d'activités Bièvre Dauphine. L'emprise au sol des constructions est limitée à 50 % de la surface de la parcelle pour des constructions ayant des usages d'activités autre que tertiaire et de service. Pour les constructions à usage d'activité tertiaire et de service, l'emprise au sol n'est pas réglementée.
Le PLUi en cours d'élaboration (application prévue pour 2020) s'oriente vers une densification du secteur.

Déplacement:

- Nos ponts sont petits, nos routes étroites, les trottoirs souvent absents, nos infrastructures ne sont, à notre sens, pas pensées pour ce projet.
- Nous n'avons quasiment aucun itinéraire cyclable ni aucun moyen mis en place pour commencer à réduire l'accroissement de la circulation dans la zone Apprieu - Colombe. Nous ne sommes pas convaincus par le dossier sur les volontés affichées de développement des modes doux. Il y a une volonté mais pas de projet clair, pas de plan d'ensemble interconnecté par exemple pour les pistes cyclables.
- Il est indiqué que cette extension aura pour effet d'augmenter significativement le trafic sur l'axe qui va de la zone commerciale d'Apprieu/Colombe à l'autoroute. Même si l'étude ne mentionne pas de saturation à ce niveau, tout le monde sait que cet axe connaît déjà des bouchons importants. L'incidence sera, pour nous, très négative.
- Nous n'avons pas vu de plan clair de lignes de bus mises en place et leur impact sur la circulation.
- Les gens s'installent à la campagne pour ses qualités de tranquillité, de faible densité et de nature. Il y a le souhait de préserver le cadre dans lequel on vit et dans lequel on aime se promener. Ce projet va à l'encontre de ces attentes.



Nos commentaires sur le projet

Biodiversité:

- La Fabrique fait partie d'un collectif d'associations (dont le Pic Vert, FNE, LPO, BLE) défendant qu'il existe un corridor à protéger et à restaurer (mentionné par le PLUI) qu'il faut respecter. En effet, le projet ignore ce corridor mentionné dans le PLUI et dans le Plan d'actions communal pour la biodiversité d'Apprieu.
- Le plan local de conservation des espèces est signé, pour le busard cendré et l'œdicnème. Il manque 3 espèces: Le crapaud calamite, le péloïdote ponctué et le petit gravelot.
- Il y a généralement beaucoup de verdure sur les permis de construire et les plans d'aménagement. Dans la pratique, ce n'est pas forcément la priorité et nous constatons malheureusement un manque de plantation et d'entretien. Quelle garantie de plantation et d'entretien pouvons nous avoir? Nous pensons que le PLUI devrait être plus explicite et contraignant sur ce sujet.

Eau:

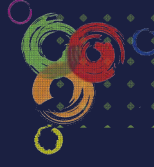
- Il nous a été indiqué par la CCBE que nos ressources en eau sont limitées sur le Territoire. Bien que l'interconnexion de notre réseau d'eau potable avec le Pays Voironnais sécurise notre approvisionnement à court et moyen terme, le pays Voironnais, qui lui-même est en tension en période de sécheresse, souhaite se raccorder au réseau de Grenoble Alpes Métropole. La priorité est donc à l'économie. Ce projet va engendrer au contraire une consommation supplémentaire en fonction des activités qui vont venir s'y implanter.

Lutte contre le changement climatique

- Nous estimons que ce projet aggrave les impacts du réchauffement climatique par les déplacements, l'urbanisation et la consommation alors qu'on a pas commencé à mettre en place de mesures vertueuses et ambitieuses.

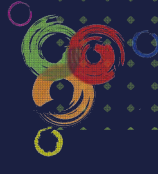
Financement:

- Le projet annonce un coût de 10,4 M€ mais sans indiquer qui paie quoi et les impacts sur les impôts locaux.



Nos préconisations

- Réaliser une véritable analyse prospective sur les besoins du territoire en regard du développement durable et réserver des lots pour les activités indispensables identifiées.
- Réaliser une étude globale incluant l'ensemble des zones Bièvre Dauphine (artificialisation, déplacement et bilan des émissions (positifs et négatifs)) Nous pensons en effet qu'il doit être possible d'optimiser les zones existantes même si les terrains sont privés.
- Faire précéder ce projet par la réalisation d'un maillage de réseaux de déplacement doux
- Généraliser les baux emphytéotiques pour une maîtrise à long terme du terrain
- Rendre obligatoire la réalisation de bâtiments passifs avec toit solaires et végétalisés, le chauffage par la géothermie, la récupération d'eau de pluie pour les usages appropriés sans oublier son traitement et sa restitution à la nappe.
- Planter des arbres résistant aux chaleurs/sécheresses, et en nombre pour tous les services écosystémiques qu'ils apportent, notamment la fraîcheur, l'infiltration des eaux, la biodiversité, etc...
- Planter des haies généreuses pour favoriser la biodiversité
- Ne pas employer de produits nocifs pour l'entretien des espaces verts

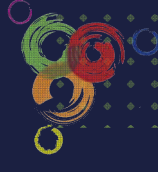


Nos propositions alternatives

La Fabrique, comme le mentionne son objet, est consciente de la nécessité d'une rupture écologique, sociale et démocratique et souhaite que nous puissions vivre dans un environnement plus résilient, durable et solidaire.

Ce projet, malgré un verdissement incontestable reste dans la ligne de ce qui, selon nous, nous mène à la catastrophe. Nous ne pouvons pas terminer cette contribution à l'enquête publique sans proposer notre vision des choses:

- Nous avons besoin **de relocaliser notre alimentation**: L'installation de maraîchers permettrait de diminuer nos importations, donc nos émissions, de mieux nous alimenter et de gagner en santé. Dans cette série d'idées, nous pensons à une conserverie qui va de pair avec le maraîchage.
- Nous avons besoin **de relocaliser notre habillement**: Nous avons une belle histoire sur notre territoire de tissage, et nous savons que différentes start-up relancent le made in France tel "1083", "T-Shirt Propre" ou "Minuit sur Terre" pour les chaussures.
- Nous avons besoin **de culture et de lien social** avec des tiers lieux,
- **de diminuer nos déchets** avec des repair café et des recycleries,
- **de valoriser le mieux consommer** dans un territoire rural avec:
 - des pôles de mutualisation des services (location, réparation, achats groupés, circuits courts)
 - des pôles de mutualisation des infrastructures (stationnement, déplacements, lieu polyvalent - cowork/restauration/show-room)
- **de mieux nous déplacer** avec un pôle de mobilité douce, un atelier de réparation vélo,
- **de nous former tout au long de la vie** et en particulier sur les savoir faire qui se perdent en ruralité et en environnement avec un pôle de formation,
- **de mieux nous prémunir contre le changement climatique** par la plantation d'arbres, par la récupération d'eau notamment.



MERCI



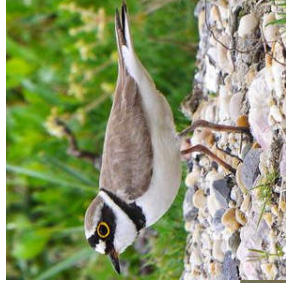
Les espèces identifiées à protéger:

En haut à gauche: Le petit Gravelot

En haut: Le Busard Cendré

En bas à gauche: L'œdicnème

A droite: Le crapaud calamite et le péloïdote ponctué



Pour La Fabrique: F. Colin, J.M. Fauchet, S. Mouillac, M. Ratel,
C. Rioux, R. Rioux, M. Veysselier.

